

Table des matières

Remerciements	II
Mot de la ministre du Développement économique et des Transports	III
Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut	1
Renseignements généraux	1
Contexte	2
Processus de consultation	3
Inuit qaujimajatuqangit (IQ)	5
Priorités pour la nouvelle Loi sur les véhicules automobiles	7
Étapes à venir	9
Annexe A : Synthèse des résultats des consultations publiques	11
Annexe B : Synthèse des résultats des consultations des localités	13
Annexe C : Grandes lignes du sondage public en ligne	17

Remerciements

Le ministère du Développement économique et des Transports voudrait remercier toutes les personnes qui ont participé au processus de consultation et communiqué leurs préoccupations et commentaires au sujet de l'amélioration de la sécurité routière au Nunavut.

Leur précieuse rétroaction a aidé le ministère à mieux comprendre le point de vue de la population et des intervenants sur cette question d'importance pour les Nunavummiuts.

Le ministère a reçu des commentaires du public, mais aussi de plusieurs groupes, soit notamment des organismes inuits, des entités territoriales, des associations du domaine des transports, des autorités chargées de l'application des lois et les différents ordres de gouvernement, comme les hameaux.

Votre participation joue un rôle déterminant dans le processus législatif du Nunavut.

Merci d'avoir participé.

Qujannamiik.

Mot de la ministre du Développement économique et des Transports



La sécurité routière au sein du territoire est un enjeu de sécurité publique important et en constante évolution qui touche tous les Nunavummiuts. Nous avons tous directement intérêt à garder sécuritaires les routes et les localités du Nunavut. Que ce soit au volant d'une voiture, d'un véhicule tout-terrain, de machinerie lourde ou d'une motocyclette, à bord d'un taxi, à vélo ou même à pied, chacun d'entre nous utilise les routes et est donc concerné par la sécurité routière.

Le gouvernement du Nunavut (GN) propose de modifier la Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut en vue de mieux harmoniser la législation territoriale aux nouvelles normes nationales relatives aux véhicules motorisés et d'adopter des mesures améliorant la sécurité routière.

Cette attention accordée à la sécurité routière cadre avec les objectifs du mandat du gouvernement, *Sivumut Abluqta*, visant à aider les Nunavummiuts à mener une « vie saine et productive ».

La nouvelle loi, une fois approuvée, fournira un cadre législatif plus rigoureux pour soutenir l'infrastructure de transport du Nunavut, qui est reconnue dans *Sivumut Abluqta* comme essentielle au développement économique du territoire.

De nombreux incidents sur les routes du Nunavut pourraient être évités, mais, malheureusement, la vitesse, les distractions et la conduite avec facultés affaiblies demeurent des problèmes importants. C'est pourquoi nous nous efforçons de présenter une version améliorée de la Loi pour résoudre ces problèmes et assurer une meilleure harmonisation avec les normes nationales.

Mon ministère est déterminé à travailler en étroite collaboration avec les localités et les intervenants dans le cadre de ce processus législatif afin d'améliorer de façon générale la sécurité routière. En alliant nos forces, nous pouvons créer un environnement où les Nunavummiuts pourront vivre, travailler et passer du bon temps avec leur famille en toute sécurité.

La ministre du Développement économique et des Transports,
Monica Eil-Kanayuk

Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut

Renseignements généraux

Le gouvernement du Nunavut (GN) propose de modifier la Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut pour harmoniser la législation du territoire aux nouvelles normes nationales relatives aux véhicules motorisés et adopter des mesures améliorant la sécurité routière.

Cette loi régit les conducteurs et les véhicules motorisés, ainsi que la délivrance de permis. Elle énonce en outre des règles concernant la délivrance des cartes d'identité générale aux résidents du Nunavut. Les changements législatifs proposés visent principalement à assurer la sécurité routière.

C'est le ministère du Développement économique et des Transports (DET) qui exécute la Loi et en dirige la révision dans l'objectif déclaré :

- qu'elle tienne compte de certains enjeux de sécurité routière du Nunavut;
- qu'elle reflète les changements de l'attitude du public à l'égard de divers comportements au volant;
- qu'elle concorde avec les nouvelles normes relatives aux véhicules motorisés;
- qu'elle respecte les accords nationaux sur le transport que le Nunavut a signés.

La Loi existante a été héritée des Territoires du Nord-Ouest à la suite de la création du territoire du Nunavut en 1999 et est demeurée pour l'essentiel inchangée.



Contexte

La réglementation nationale entourant les véhicules motorisés et les conducteurs a considérablement évolué au cours des 17 années qui ont suivi l'adoption de la Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut. Par ailleurs, de nouvelles données sur les dangers que présentent la conduite avec facultés affaiblies et la distraction au volant soulignent la nécessité de s'attaquer à ces problèmes en améliorant la législation et son application.

En vue de concilier la Loi sur les véhicules automobiles, devenue désuète, et les normes actuelles relatives aux véhicules motorisés, le GN présente une nouvelle loi visant à moderniser le cadre législatif actuel. Vu l'objet de la Loi, soit améliorer la sécurité des conducteurs, des passagers et des piétons, il a été proposé de renommer celle-ci « Loi sur la sécurité routière ».

Le thème de cette initiative – la sécurité routière – cadre en outre avec les objectifs du mandat du gouvernement, *Sivumut Abluqta*, visant à aider les Nunavummiuts à mener une « vie saine et productive ». La Loi, une fois actualisée, fournira également un cadre législatif plus rigoureux pour soutenir l'infrastructure de transport du Nunavut, qui est reconnue dans *Sivumut Abluqta* comme essentielle au développement économique du territoire.



Processus de consultation

La modification de la Loi sur les véhicules automobiles, une priorité du GN depuis plusieurs années, était prévue à l'origine dans le mandat *Pinasuaqtavut* 2004-2009 de la deuxième Assemblée législative. L'Entente canadienne sur les permis de conduire (2005) oblige par ailleurs le GN à améliorer la délivrance de permis de conduire au Nunavut, notamment en modifiant la législation.

Au début de l'année 2007, DET a mené des consultations sur des questions liées à la Loi sur les véhicules automobiles auprès d'administrations municipales, d'organismes de l'industrie, d'agences et ministères territoriaux et d'autres provinces et territoires du Canada. Ces consultations ont orienté les travaux stratégiques exécutés cette année-là.

Au début de l'année suivante, le ministère a reçu des directives concernant un certain nombre de questions stratégiques, comme la résidence, la conduite avec facultés affaiblies, les permis de conduire par étape et la gestion des véhicules en fin de vie utile. Un avant-projet de loi a aussi été préparé. Les consultations publiques devaient se dérouler en 2008, mais ont été repoussées en raison des élections territoriales et du nouveau mandat du gouvernement.

En 2016, une nouvelle ronde de consultations a été réalisée auprès de différents groupes d'intervenants, dont les suivants :

- Nunavut Tunngavik Incorporated;
- Association des municipalités du Nunavut;
- Association des administrateurs municipaux du Nunavut;
- Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée du Nunavut;
- Société Makinnasuaqtiit pour Nunavummiut ayant un handicap;
- Les mères contre l'alcool au volant;
- Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé;
- Gendarmerie royale du Canada.

À la lumière des nombreuses consultations que le GN a tenues en 2015-2016 et des travaux réalisés précédemment, il a été proposé de faire participer le public à la révision de la Loi sur les véhicules automobiles au moyen d'un sondage au lieu de rencontres publiques. Le GN a fait la promotion du processus de consultation par l'intermédiaire de messages d'intérêt public, d'une affiche du GN, de publicités au cinéma et de ses agents de liaison.

Cette approche a été officiellement approuvée et a évolué en début d'année. La consultation comportait les éléments suivants :

- un sondage public en ligne offert en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français (voir l'annexe C);
- des versions papier du sondage, distribuées dans les bureaux des

véhicules automobiles et les bureaux de liaison du gouvernement de chaque localité;

- une version modifiée du sondage, qui a été distribuée aux représentants des administrations municipales du territoire pour obtenir des avis supplémentaires. DET est satisfait du taux de participation des localités et estime avoir obtenu un bon échantillon de membres du public en recevant l'avis des deux principaux bassins de population (Iqaluit et Rankin Inlet) et en recevant directement celui de 11 autres localités, soit Grise Fiord, Hall Beach, Igloolik, Kimmirut, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Naujaat, Whale Cove, Gjoa Haven, Kugaaruk et Taloyoak (voir l'annexe B). Il a ainsi obtenu la rétroaction de plus de 50 % des localités;

- des rencontres individuelles et des communications avec des organismes et des groupes d'intervenants qui représentent un vaste éventail d'intérêts partout dans le territoire.

Au total, plus de 650 personnes ont rempli le sondage en ligne ou sur papier. Par ailleurs, on estime que 700 autres personnes ont été consultées dans le cadre de rencontres individuelles ou du processus de consultation des localités.

En guise de remerciement pour leur participation, les répondants au sondage en ligne étaient inscrits au tirage d'un iPad. Le prix a été remporté par James Edwards, d'Iqaluit.



Inuit qaujimajatuqangit (IQ)

Le gouvernement territorial reconnaît et respecte les valeurs sociétales inuites traditionnelles associées à l’Inuit qaujimajatuqangit (IQ) – terme signifiant « ce que les Inuits ont toujours su » –, parfois aussi appelé « savoir traditionnel ».

L’engagement du GN envers l’Inuit qaujimajatuqangit consiste à tenir compte des valeurs sociétales inuites dans tous les aspects de la législation territoriale. Tout au long du processus de consultation et d’actualisation de la Loi, DET reconnaît et respecte l’importance de l’IQ à titre de composante de tout changement proposé à la Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut.

Tout au long du processus de consultation en ligne, les valeurs sociétales inuites ont été considérées comme le fondement de toute modification proposée à la Loi.



Résultats des consultations

À l'instar d'autres lois du territoire, la Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut n'est pas indépendante : elle s'appuie sur d'autres lois territoriales et parfois même fédérales et internationales.

Les participants des consultations appuyaient fortement l'initiative du GN visant à améliorer la sécurité routière au Nunavut. Le processus a permis d'obtenir de précieux commentaires du public et des localités sur des problèmes liés aux conducteurs et à la sécurité routière. Selon bon nombre de participants, il pourrait être utile de modifier la Loi sur les véhicules automobiles pour améliorer la sécurité routière, mais les changements pourraient en revanche s'avérer difficiles à promulguer et à mettre en application.



Même si le thème de cette initiative – la sécurité routière – cadre avec les objectifs du mandat du gouvernement, *Sivumut Abluqta*, en aidant les Nunavummiuts à mener une « vie saine et productive », certaines personnes pourraient

s'opposer à des changements entraînant un trop grand nombre de contraintes. Par ailleurs, les participants signalent déjà que l'application de la Loi sur les véhicules automobiles existante ou des règlements municipaux actuels est difficile ou n'est pas assez efficace. Les représentants des hameaux sondés s'entendaient généralement pour dire que les nouveaux changements apportés à la Loi sur les véhicules automobiles seront peu utiles si l'on n'améliore pas l'application de la loi.

Les réponses du sondage associées à l'utilisation de la ceinture de sécurité dans les véhicules constituent un bon exemple de cette situation : même si selon des données probantes l'utilisation de la ceinture de sécurité (obligatoire au Nunavut) prévient les blessures, les avis divergent quant à la nécessité de boucler sa ceinture. Les participants trouvaient donc peu important de traiter ce point dans le cadre de la révision de la Loi et indiquaient que seule l'application de la loi pouvait changer les comportements.

Priorités pour la nouvelle Loi sur les véhicules automobiles

Quatre (4) domaines prioritaires ont été déterminés à partir de l'analyse des données tirées des consultations (la liste complète des domaines se trouve à l'annexe A).

- 1 Conduite avec facultés affaiblies :**
Les participants des consultations sont en faveur d'une législation plus rigoureuse relativement à la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule motorisé. Comme mesures possibles, citons des périodes de suspension plus longues ou automatiques, des évaluations médicales obligatoires, et la mise en fourrière des véhicules de conducteurs dont le permis est suspendu.

Les personnes sondées appuyaient largement l'idée d'apporter des changements à la Loi sur les véhicules automobiles qui instaure des mesures plus sévères pour contrer la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue.

- 2 Distraction au volant :**
Les participants des consultations sont favorables à l'imposition de sanctions en vue de réduire la distraction au volant.

Les distractions, comme les messages textes et les appels téléphoniques au volant, sont un problème de sécurité routière de plus en plus important dans plusieurs localités. Les grandes localités ont signalé que maintenant que les téléphones intelligents sont entièrement fonctionnels, le nombre de plaintes pour distraction au volant est en hausse, tout comme les comportements dangereux.

- 3 Sécurité publique :**
Les participants des consultations veulent que la nouvelle Loi sur les véhicules automobiles appuie les priorités des localités en matière de sécurité publique.

- 4 Excès de vitesse dans la localité :**
Les participants des consultations sont en faveur de changements visant à réduire les excès de vitesse dans leur localité.

Une majorité écrasante des localités estimaient qu'il fallait améliorer la sécurité publique sur les routes du Nunavut. Les participants s'inquiétaient non seulement des excès de vitesse des véhicules motorisés et des

conducteurs imprudents de véhicules tout-terrain ou de motoneiges, mais aussi de la sécurité des usagers de la route vulnérables, comme les piétons (notamment les enfants d'âge scolaire) et les cyclistes. Les participants ont également admis qu'il est difficile d'amener les piétons (y compris les enfants) à changer leurs comportements de manière durable. De plus, le climat rude du Nunavut nuit lui aussi à la sécurité publique, en particulier quand les piétons portent une tenue hivernale complète, qui peut les empêcher de bien voir ou entendre.

Étapes à venir

Une fois le nouveau projet de loi rédigé (lequel intégrera la proposition de changer le nom de la Loi pour « Loi sur la sécurité routière »), le GN procèdera à des révisions supplémentaires avant d'apporter la touche finale à la Loi.

DET devra solliciter des commentaires sur l'échéancier et la mise en œuvre de diverses dispositions, et rédiger des règlements et les intégrer aux politiques et procédures de la Loi pour respecter les objectifs du mandat du gouvernement, *Sivumut Abluqta*.

Voici les étapes que le ministère devra suivre pour mener à bien le projet de loi :

1 Révision interne :

DET doit effectuer des révisions internes supplémentaires avant la présentation de la Loi.

2 Présentation à l'Assemblée législative :

DET doit revoir les stratégies relatives aux capacités administratives et à la communication, qui serviront de complément à la mise en œuvre de l'avant-projet de la Loi présenté à l'Assemblée législative par la ministre.

3 Première lecture :

DET doit fournir à la ministre une note d'information détaillée étayant les révisions proposées à la Loi actuelle qui sont décrites dans l'avant-projet de loi.

4 Deuxième lecture :

DET doit donner à la ministre des documents d'information supplémentaires au besoin. (Vu l'intérêt du public et le rôle important que cette nouvelle loi joue dans la résolution des problèmes de sécurité routière, une analyse détaillée des changements proposés devrait avoir lieu à cette étape.)

5 Comité permanent :

DET doit bien se préparer afin de pouvoir assister la ministre dans le cadre d'une analyse de chacune des dispositions de la nouvelle loi. Le comité permanent peut décider de tenir des audiences publiques ou d'inviter des organismes et des membres du grand public à présenter leur point de vue (ces mesures s'ajouteraient aux consultations du DET).

6 Comité plénier :

Les députés de l'Assemblée législative peuvent discuter du projet de loi de manière informelle avec la ministre. DET doit être prêt à assister la ministre ou à fournir des renseignements supplémentaires au besoin.

7 Troisième lecture et sanction :

Une fois la Loi approuvée, DET, sous la direction de la ministre, doit être prêt à mettre en application les stratégies de communication et de sensibilisation appuyant la nouvelle Loi.

En résumé, il est *essentiel* que le ministère soit prêt à offrir un soutien adéquat à toutes les étapes du processus législatif, y compris la mise en œuvre de la nouvelle loi après sa promulgation.

Que nous soyons conducteurs, passagers ou piétons, nous sommes tous concernés par la sécurité routière. Il est primordial d'actualiser la Loi sur les véhicules automobiles du Nunavut pour rendre les localités plus sûres pour les Nunavummiuts.



Annexe A

Synthèse des résultats des consultations publiques

Réponses des Nunavummiuts au sondage en ligne – En ordre de priorité

Sujets – Priorité	TII ¹	Résumé de l'opinion des participants
Loi sur les véhicules automobiles		
Conduite avec facultés affaiblies	90 %	Ils sont en faveur de lois plus rigoureuses concernant la conduite avec facultés affaiblies d'un véhicule motorisé. Comme mesures possibles, citons des périodes de suspension plus longues ou automatiques, des évaluations médicales obligatoires, et la mise en fourrière des véhicules de conducteurs dont le permis est suspendu.
Distraction au volant	87 %	Ils sont favorables à l'imposition de sanctions en vue de réduire la distraction au volant.
Sécurité publique	85 % ²	Ils appuient les priorités des localités en matière de sécurité publique.
Excès de vitesse dans la localité	85 %	Ils ont manifesté de l'inquiétude au sujet des excès de vitesse des véhicules dans leur localité.
Mise au rancart des véhicules	84 %	Ils sont en faveur de l'adoption d'un programme de mise au rancart des véhicules ayant atteint la fin de leur vie utile.
Conducteurs ne portant pas le casque obligatoire	81 %	Ils sont favorables au port du casque obligatoire pour les conducteurs et les passagers de véhicules tout-terrain.
Brigadiers	80 %	Ils appuient l'embauche de brigadiers.
Vitesse excessive au sein de la localité	79 % ³	Ils sont favorables à la création de zones communautaires de sécurité où les limites de vitesse sont réduites et à l'imposition d'amendes doublées ou triplées.

1 - TII – Pourcentage combinant les participants qui trouvaient le sujet lié à la Loi sur les véhicules automobiles « très important » ou « important »

2 - Les priorités 3 et 4 ont chacune une note de priorité de 85 %.

3 - Les priorités 8 et 9 ont chacune une note de priorité de 79 %.

Annexe A

Synthèse des résultats des consultations publiques

Réponses des Nunavummiuts au sondage en ligne – En ordre de priorité

Sujets – Priorité	TII ¹	Résumé de l'opinion des participants
Programme de permis de conduire par étape	79 %	Ils sont en faveur de la mise en place d'un programme de permis de conduire par étape pour les jeunes ou nouveaux conducteurs.
Centres d'inspection des véhicules	64 %	Ils appuient l'adoption de règlements et la délivrance de permis visant les centres d'inspection ainsi que les mécaniciens et les techniciens qui y travaillent.
Règlementation sur l'inspection des véhicules	61 %	Ils sont en faveur d'une vérification mécanique des véhicules avant leur immatriculation au Nunavut, puis périodiquement par la suite.
Véhicules tout-terrain et véhicules tout-terrain spéciaux	58 %	Ils sont favorables à l'idée de donner à la localité un pouvoir exclusif en matière d'élaboration de règlements concernant les véhicules tout-terrain et les motoneiges.
Analyse des gaz polluants	54 %	Ils appuient l'idée d'imposer une analyse des gaz polluants aux véhicules du Nunavut.

Annexe B

Synthèse des résultats des consultations des localités

L'annexe B est une synthèse des résultats du sondage distribué à tous les bureaux municipaux du territoire. Les localités qui y ont répondu sont Iqaluit, Rankin Inlet, Grise Fiord, Hall Beach, Igloolik, Kimmirut, Baker Lake, Chesterfield Inlet, Naujaat, Whale Cove, Gjoa Haven, Kugaaruk et Taloyoak.

Sujet	Réponses de la localité
Loi sur les véhicules automobiles	
Programme de permis de conduire par étape	La majeure partie des répondants appuyaient la modification de la Loi sur les véhicules automobiles en vue de mieux l'harmoniser aux normes nationales et d'amener les nouveaux conducteurs à utiliser les véhicules de façon plus responsable.
Conduite avec facultés affaiblies	La majeure partie des répondants étaient favorables à l'idée d'apporter des changements à la Loi sur les véhicules automobiles visant à instaurer des mesures plus sévères pour contrer la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue. (Il faut bien communiquer tout changement au moyen de matériel de sensibilisation facilement accessible.)
Distraction au volant	<p>Les distractions, comme les messages textes et les appels téléphoniques, étaient considérées comme un problème de sécurité routière dans les localités où l'utilisation de dispositifs de communication (p. ex., les téléphones intelligents) est devenue plus courante au cours des dernières années.</p> <p>Les participants reconnaissent qu'il s'agit d'un danger reconnu dans d'autres régions et des analyses d'assurance. Les grandes localités ont signalé que maintenant que les téléphones intelligents sont entièrement fonctionnels, le nombre de plaintes pour distraction au volant est en hausse, tout comme les comportements dangereux.</p>
Conduite sans ceinture de sécurité	Malgré l'exigence existante de la Loi sur les véhicules automobiles, les avis sur l'utilisation de la ceinture de sécurité divergeaient, et la majeure partie des localités ne voyaient pas la nécessité de modifier la Loi si l'on n'augmentait pas les activités de sensibilisation ou d'application de la loi.

Annexe B

Synthèse des résultats des consultations des localités

Sujet	Réponses de la localité
Excès de vitesse	<p>Les participants s'inquiétaient notamment des excès de vitesse des véhicules dans leur localité, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de trottoir; • Enfants et membres de la collectivité empruntant les routes à pied; • Excès de vitesse des motoneiges et des véhicules tout-terrain; • Zones scolaires; • Manque de signalisation ou non-respect de celle-ci; • Impatience des conducteurs; • Manque de connaissances ou d'expérience des jeunes concernant ce qui peut arriver quand on conduit un véhicule tout-terrain ou une motoneige à une vitesse excessive; • Manque d'application de la loi.
Sécurité publique	<p>Les personnes sondées s'entendent sur le fait qu'il faut prendre des mesures concernant les usagers de la route vulnérables, pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas de trottoir. • Les piétons (p. ex., les enfants) ont parfois peu de connaissances routières. • Les gens traversent parfois la route sans regarder des deux côtés. • Les conducteurs inexpérimentés peuvent rencontrer sur leur chemin des piétons, notamment des personnes portant une tenue hivernale complète, qui peut les empêcher de bien voir ou entendre. <p>Voici les principaux problèmes de sécurité routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Excès de vitesse; • Largeur insuffisante des routes; • Non-respect des lois par des conducteurs imprudents; • Conduite sous l'influence de substances; • Distraction au volant (messages textes ou appels téléphoniques); • Mauvaises conditions de conduite quand il y a un blizzard, du brouillard ou de la neige lourde; • Signalisation déficiente; • Contrôle de la poussière sur la route; • Exploitants routiers non qualifiés; • Angles morts.

Annexe B

Synthèse des résultats des consultations des localités

Sujet	Réponses de la localité
Vitesse excessive	<p>Les localités ont souligné les faits suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certaines d’entre elles disposent déjà de règlements municipaux sur la sécurité et les zones à vitesse réduite, mais leur application s’avère parfois difficile. • Il serait possible d’améliorer la sécurité dans la localité, en particulier dans les zones scolaires. • Il pourrait être plus facile d’appliquer une politique globale pour le Nunavut.
Brigadiers	<p>La majeure partie des hameaux n’étaient pas en faveur de l’embauche de brigadiers, mais les grandes localités l’étaient. Un financement supplémentaire du gouvernement pourrait être nécessaire pour ce faire.</p>
Véhicules tout-terrain et véhicules tout-terrain spéciaux	<p>Disposition des règlements municipaux. Quelques hameaux ont fait remarquer qu’ils ont déjà autorisé sur les véhicules tout-terrain et les motoneiges, mais il est difficile de faire appliquer les règlements municipaux par les agents qui en sont responsables.</p> <p>La majeure partie des localités ont indiqué que c’est la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui devrait faire appliquer les règles territoriales relatives aux véhicules tout-terrain et aux motoneiges.</p>
Sécurité des passagers	<p>La majeure partie des localités appuyaient le port du casque, mais l’application de la loi pose problème dans certains hameaux.</p>
Mise au rancart des véhicules	<p>La majeure partie des localités appuyaient cette mesure pour des motifs environnementaux, mais certaines d’entre elles doutaient de la capacité du territoire à financer un tel programme.</p>
Règlementation sur l’inspection des véhicules	<p>Les grandes localités et certains hameaux étaient favorables à l’adoption d’une réglementation sur l’inspection des véhicules, principalement pour des raisons de sécurité (véhicules non sécuritaires ou en mauvais état circulant sur les routes), mais quelques participants ont fait remarquer qu’une telle réglementation serait probablement impraticable au Nunavut.</p>

Annexe B

Synthèse des résultats des consultations des localités

Sujet	Réponses de la localité
Centres officiels d'inspection des véhicules	Les grandes localités et certains hameaux appuyaient la création de centres officiels d'inspection des véhicules, principalement pour des raisons de sécurité (véhicules non sécuritaires ou en mauvais état circulant sur les routes), mais quelques participants doutaient de la faisabilité d'un tel programme.
Analyse des gaz polluants	La majeure partie des localités étaient contre la mise en place d'analyses des gaz polluants.

Annexe C

Grandes lignes du sondage public en ligne

Sujets liés à la Loi sur les véhicules automobiles en ordre numérique

Sujet	Questions du sondage public
Loi sur les véhicules automobiles	
Conduite avec facultés affaiblies	1. Quelle importance accordez-vous au fait de modifier la Loi sur les véhicules automobiles (la Loi) pour la rendre plus rigoureuse en ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool, par exemple des périodes de suspension plus longues ou automatiques, des évaluations médicales obligatoires, et la mise en fourrière des véhicules de conducteurs dont le permis est suspendu?
Sécurité publique	2. Est-ce important que la Loi donne le pouvoir aux localités d'instituer des règlements municipaux pour appuyer leurs priorités en matière de sécurité publique?
Valeurs sociétales inuites	3/4. Est-ce important que la Loi respecte et favorise l'Inuit qaujimajatuqangit (IQ)? Donnez des exemples.
Conduite d'un véhicule	5. Le port de la ceinture est-il important?
Excès de vitesse	6. Est-ce que les excès de vitesse dans votre localité vous inquiètent?
Vitesse excessive	7. Est-ce important d'avoir des zones où les limites de vitesse sont réduites et où les infractions entraînent des amendes doublées ou triplées?
Brigadiers	8. Les brigadiers scolaires sont-ils importants?
Programme de permis de conduire par étape	9. Est-ce important que le Nunavut instaure un programme de permis de conduire par étape pour les jeunes et les nouveaux conducteurs, lequel serait assorti d'une période probatoire plus longue, de restrictions quant aux passagers, d'un nombre maximum de points d'inaptitude plus bas et de l'obligation de s'abstenir de consommer de l'alcool?
Distraction au volant	10. Est-ce important d'instaurer des sanctions pour décourager les activités qui peuvent causer la distraction au volant – telles que manger, texter et discuter avec quelqu'un au moyen d'un appareil de communication électronique?

Annexe C

Grandes lignes du sondage public en ligne

Sujets liés à la Loi sur les véhicules automobiles en ordre numérique

Sujet	Questions du sondage public
Mise au rancart des véhicules	11. Est-ce important d’avoir un programme de mise au rancart convenable des véhicules ayant atteint la fin de leur vie utile au Nunavut?
Véhicules tout-terrain et véhicules tout-terrain spéciaux	12. Est-ce important que votre collectivité (hameau ou municipalité) détienne le pouvoir exclusif en matière d’élaboration de règlements concernant les véhicules tout-terrain (VTT) et les motoneiges?
Sécurité des passagers	13. Est-ce important que le port d’un casque soit obligatoire pour le conducteur et les passagers d’un VTT?
Règlementation sur l’inspection des véhicules	14. Est-ce important que le Nunavut exige que tous les véhicules automobiles soient soumis à une vérification mécanique avant leur immatriculation, puis périodiquement par la suite?
Centres officiels d’inspection des véhicules	15. Est-ce important que le Nunavut réglemente les centres d’inspections des véhicules et qu’il délivre des permis à ces centres et aux mécaniciens et aux techniciens qui y travaillent?
Analyse des gaz polluants	16. Est-ce important que les véhicules automobiles subissent une analyse des gaz polluants avant leur immatriculation au Nunavut, puis périodiquement par la suite?